

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 25 JANVIER 2023

PAGE 1/4

P.V. n° 14

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - REPENTIN.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Systeme de l'épreuve

731 engagés

04/09/2022 - 1^{er} tour : 25 matches avec 50 clubs

11/09/2022 - 2^{ème} tour : 155 matches avec 25 vainqueurs du 1^{er} tour + 285 entrants

25/09/2022 - 3^{ème} tour : 168 matches avec 155 vainqueurs du 2^{ème} tour + 181 entrants

06/11/2022 - 4^{ème} tour : 152 matches avec 168 vainqueurs du 3^{ème} tour + 136 entrants

27/11/2022 - 5^{ème} tour : 87 matches avec 152 vainqueurs du 4^{ème} tour + 22 entrants

08/01/2022 - 6^{ème} tour : 53 matches avec 87 vainqueurs du 5^{ème} tour + 19 entrants

15/01/2023 - 7^{ème} tour : 35 matches avec 53 vainqueurs du 6^{ème} tour + 17 entrants

05/02/2023 - 8^{ème} tour : 26 matches avec 35 vainqueurs du 7^{ème} tour + 17 entrants

09/04/2023 - 9^{ème} tour : 14 matches avec 26 vainqueurs du 8^{ème} tour + 2 entrants

16/04/2023 - 1/8èmes de Finale : 8 matches avec 14 vainqueurs du 9^{ème} tour + 2 entrants

18/05/2023 - 1/4 de Finale : 4 matches avec 8 vainqueurs des 1/8èmes de Finale

11/06/2023 - 1/2 Finales : 2 matches avec 4 vainqueurs des 1/4 de Finale

17 juin 2023 - **FINALE** : 1 match avec 2 vainqueurs des 1/2 Finales.

6^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 2 derniers matches en retard de ce tour :

Match n° 25477196 – E.S. Château-Larcher / S.O. Châtelleraut (2) du 22/01/2023

Victoire par 4 buts à 3 de l'**E.S. Château-Larcher**.

Match n° 25477363 – A.S. du Pays Mellois / Avenir de Matha du 08/01/2023

Victoire par 3 buts à 0 de l'**A.S. Pays Mellois**.

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 25 JANVIER 2023

PAGE 2/4

7^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats de 6 matches en retard de ce tour :

Match n° 25553367 – E. Boé Bon Rencontre / Les Labourdins d’Ustaritz du 14/01/2023

Match arrêté à la 46^{ème} minute suite à une panne d’éclairage.

La commission avait noté que la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 19/01/2023 avait donné le match à rejouer.

Cette rencontre avait été donnée à rejouer le 21/01/2023.

Les Labourdins d’Ustaritz seront crédités de 237.44 euros (224 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 25553367 – Les Labourdins d’Ustaritz / E. Boé Bon Rencontre du 21/01/2023 (match inversé)

Victoire par 1 but à 0 des **Labourdins d’Ustaritz**.

Match n° 25553380 – F.C. Fleuré / S.A. Moncoutant du 22/01/2023

Victoire par 6 buts à 0 du **S.A. Moncoutant**.

Match n° 25553383 – E.S. Beaumont St-Cyr / F.C. Sud Gâtine du 22/01/2023 (match inversé)

Victoire par 4 buts à 2 de l’**E.S. Beaumont St-Cyr**.

Match n° 25553445 – J.S. Basseau Angoulême / F.C. Périgny du 22/01/2023

Victoire par 2 buts à 1 du **F.C. Périgny**.

Match n° 25553449 – A.S. Nontron St-Pardoux / A.S. de Gouzon du 22/01/2023

Courriel de l’A.S. de Gouzon du 20/01/2023 à 20h55 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l’A.S. de Gouzon** et dit l’A.S. Nontron St-Pardoux qualifiée pour la suite de la compétition.

Compte-tenu des éléments au dossier, aucune amende pour forfait ne sera infligée à l’A.S. de Gouzon.

Match n° 25553452 – Confluent Foot 47 / La Brède F.C. du 22/01/2023

Victoire aux tirs au but de **Confluent Foot 47**.

Il reste donc 3 matches en retard de ce 7^{ème} tour à jouer :

- Match n° 25553441 : F.C. Venise Verte / E.S. La Rochelle : le 29/01/2023 à 14h30.
- Match n° 25553444 : E.S. Tonnacquoise Lussantaise / A.S. du Pays Mellois : le 28/01/2023 à 19h00.
- Match n° 25553447 : E.S. Château-Larcher / U.S. Chauvigny (2) : le 29/01/2023 à 14h30.

Calendrier du 8^{ème} tour :

26 matches avec les **35** vainqueurs du 7^{ème} tour + **17 entrants***.

Ces 17 entrants* lors du 8^{ème} tour 04 et 05 février 2023) sont :

11 équipes premières de Régional 1 (suivant le tour d’élimination en Coupe de France) : S.C. St-Jean d’Angély – F.C. Chauray – R.C. Parthenay-Viennay – A.S. de St-Pantaléon de Larche – E.S. Boulazac – F.C.E. Mérignac Arlac – S.A. Mérignacais – U.S. Lormont – Stade St-Médardais – St-Paul Sports – F.C. Lescarien.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 25 JANVIER 2023

PAGE 3/4

6 équipes de National 3 (sur les 10 en présence) : Les Genêts d'Anglet Football – F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers – E.S. Guérotoise – Aviron Bayonnais – F.C. Libourne – Chamois Niortais F.C. (2).

POUR INFORMATION

Les 2 entrants lors du 9^{ème} tour (08 et 09 avril 2023) seront :

2 équipes de National 3 (sur les 4 restantes) : à définir.

Les 2 entrants lors des 1/8èmes de Finale (15 et 16 avril 2023) seront :

2 équipes de National 3 (les dernières restantes) : à définir.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort suivant le règlement de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 5 FEVRIER 2023 à 14h30** ou le **SAMEDI 4 FEVRIER 2023 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. d'Arbitrage.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué, sauf désignation par la C.R. Délégués.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REPLACES-REPLACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

CHAMPIONNATS

NATIONAL 3

Match n° 24540503 – Poule A – Stade Montois / E.S. Guérétoise du 05/11/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. d'Appel du 13/01/2023 qui **confirme la décision de 1^{ère} instance.**

REGIONAL 3

Match n° 24660002 – Poule C – Stade Ruffécois / A. Vignal F.C. Limoges du 29/10/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. d'Appel du 04/01/2023 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A. VIGNAL F.C. LIMOGES (0-3, - 1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du STADE RUFFECOIS (3-0).**

Match n° 24660005 – Poule C – A. Vignal F.C. Limoges / U.S. Vicq sur Gartempe du 13/11/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. d'Appel du 04/01/2023 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (2-0 en faveur de l'A. Vignal F.C. Limoges).**

Match n° 24660015 – Poule C – A. Vignal F.C. Limoges / E.S. Nouaillé du 20/11/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. d'Appel du 04/01/2023 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (0-0).**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 26/01/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.